

Je n'ai pas avec moi, en ce moment, les octrois supplémentaires aux universités que nous avons discontinués en 1948, je pense. Nous avons versé des octrois aux universités, en plus des frais d'inscription. Elles ont utilisé ces octrois pour agrandir les locaux, de façon à pouvoir loger la grande affluence d'anciens combattants à cette époque. Ces octrois ont été en plus des frais d'inscription et des allocations versées aux anciens combattants.

M. JUNG: En outre de la formation professionnelle donnée à d'autres catégories des services, y a-t-il encore un programme de formation universitaire pour le personnel licencié des services?

Je sais que les élèves-officiers doivent recevoir une formation universitaire, tout comme les autres, mais y a-t-il une éducation supplémentaire qui est accordée?

M. PARLIAMENT: Non pas au ministère des Anciens combattants. Cependant, il y a un programme de formation mis en oeuvre par le ministère de la Défense nationale, en ce moment. On a choisi quelques hommes qui voulaient devenir, les uns, médecins, les autres, hommes de loi ou dentistes. Le ministère a son propre programme de formation. Et je pense que l'aviation a fait de même à l'endroit des ingénieurs.

Des paiements supplémentaires allant jusqu'à \$840,549 ont été versés aux universités, en plus des frais d'inscription. Il s'agissait d'un octroi spécial versé aux universités, jusqu'à 1948, afin de les aider à agrandir leurs locaux et leur permettre de s'occuper de la grande affluence des anciens combattants.

M. JUNG: Le ministère dispose-t-il d'un moyen quelconque de suivre les étudiants et de surveiller les progrès qu'ils font en allant aux universités et une fois qu'ils en sont sortis?

M. PARLIAMENT: Oui. Six mois après leur sortie, on fait une enquête par correspondance pour se rendre compte des résultats obtenus. Je puis dire que jusqu'ici les résultats ont été très bons.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions concernant la question qu'a soulevée M. Jung? Nous en sommes au crédit 498, les prestations aux anciens combattants, page 87.

Il semble que nous ayons terminé presque toute la discussion sur ce point, mais nous ne voulons pas empêcher qui que ce soit de parler.

M. PARLIAMENT: Ai-je la permission de répondre à une couple de questions que l'on a posées, ce matin?

Le PRÉSIDENT: M. Parliament a la réponse à des questions soulevées, ce matin.

M. PARLIAMENT: J'ai parlé à M. Herridge au sujet des agents du bien-être, à quelque 100 milles, et je pense que nous avons trouvé une raison satisfaisante pour laquelle cela s'est produit.

Ce matin, on a demandé pourquoi un commis de la classe 3, au Royaume-Uni, reçoit moins d'argent qu'on ne lui en accordait dans les prévisions de l'an dernier.

Ces prévisions ont été préparées pour l'année financière précédente. Elles ont été faites au taux de trois dollars d'échange pour une livre sterling. Cette année, la livre est à \$2.75 et c'est ce qui explique la réduction. À la vérité, la somme versée au comptant à cet employé, cette année, a été exactement la même que l'an dernier.

M. BROOME: Avons-nous passé la Commission canadienne des pensions?